

PHASAGE DES OPERATIONS DE DENSIFICATION D'UNE DRAC		Durée	DIE / CNIP	SG (DAT/BPI)	Préfet de région / RRPIE / CRIP	DRAC	CHSCT / ISST / Médecine de prévention	Service accueilli
<b>DOCUMENT DE TRAVAIL - Date de mise à jour : 08/02/2017</b>								
Phase amont du projet	1	Décision sur le principe de la densification			Décision de principe du Préfet de région dans le cadre du SDIR.		Information du CHSCT DRAC.	
					Recherche de service(s) par le RRPIE.			
	2	Pré-projet : service(s) identifié(s)  (*) Examen par la CRIP si coût global du projet < 8 M€ en Ile-de-France ou < 5 M€ en région ou par la CNIP si coût global du projet > 8 M€ en Ile-de-France et > 5 M€ en région.			Identification d'un ou plusieurs service(s) permettant la densification du site de la DRAC			
					Information du DRAC par le Préfet de région	Désignation d'un référent sur le projet.	Information du CHSCT DRAC.	
					Avis sur le projet avant passage en CRIP / CNIP en vue de la labellisation du projet (*).  Le Préfet de région préside la CRIP. Labellisation du projet par la CRIP.	Avis sur le projet avant passage en CRIP / CNIP en vue de la labellisation du projet (*).  Le DRAC siège en CRIP.		
			Labellisation du projet par la CNIP.	Le MCC/SG/BPI participe à la CNIP.				
Projet : conception et réalisation	3	Phase programme du projet retenu			Etablissement du programme et du cahier des charges de l'opération en lien avec la DRAC et le(s) nouveau(x) service(s).	Etablissement du programme et du cahier des charges de l'opération en lien avec le(s) nouveau(x) service(s).		Etablissement du programme et du cahier des charges de l'opération en lien avec la DRAC.
	4	Phase travaux d'aménagement				Création d'un groupe de travail issu du CHSCT DRAC pour le suivi du projet.  Consultation du CHSCT DRAC sur le projet.	Avis du CHSCT DRAC.	
	5	Phase de réception des travaux et équipements				Suivi des travaux.  Information du CHSCT DRAC en cas de modifications par rapport au projet initial.		(Suivi des travaux)
Déménagement	6	Préparation du déménagement			Fixation de la date de déménagement (conjointement avec la DRAC et le(s) service(s) accueilli(s))	Désignation d'un référent déménagement. Choix du prestataire. Fixation de la date de déménagement (conjointement avec le service accueilli et la préfecture).	Information du CHSCT DRAC.	Fixation de la date de déménagement (conjointement avec la DRAC et la préfecture).
	7	Installation des agents dans les nouveaux locaux				Accompagnement du déménagement / Déménagement		
Suivi	8					Vérification de l'impact du nouvel aménagement des locaux sur l'installation des agents de la DRAC. Mise en place d'une commission de site, d'un CHSCT de site (à étudier).	Visite délégation CHSCT DRAC + rapport de visite avec formulation de recommandations le cas échéant.	
							Examen du rapport et des recommandations en CHSCT DRAC qui font l'objet d'un suivi dans le cadre de cette instance.  Bilan de l'opération.	